



Protection de l'enfance et des familles

Mise à la rue de centaines de familles et de jeunes

Suite à une politique désastreuse du département depuis de très longues années, refusant l'augmentation des moyens pour le placement des enfants et des familles, de nombreuses familles et de nombreux jeunes sont actuellement hébergés à l'hôtel. Cette carence est dénoncée par nos organisations syndicales depuis de nombreuses années.

Pour l'ensemble d'entre eux, il s'agit de personnes prises en charge du fait des missions obligatoires du conseil départemental au titre du code de l'action sociale et des familles.

Prenant prétexte d'un « plan protection de l'enfance 2020 », visant à créer 430 places d'hébergement en trois ans (dont 40 en 2016) et sans attendre le début de l'audit sur l'ASE, le conseil départemental vient de nous annoncer la fin de la prise en charge hôtelière.

Les conséquences sont très simples : les jeunes mineurs nécessitant un placement seront mis en liste d'attente s'il n'y a pas une place agréée par l'ASE ! En attendant ?

Les femmes avec enfant de moins de 3 ans ne pourront plus bénéficier d'une prise en charge hôtelière. Le CD veut s'appuyer sur la possibilité de les orienter vers des partenaires extérieurs hypothétiques et fantômes (associations). Quant à l'Etat, il a prouvé son inefficacité et son désengagement depuis des années. Ce n'est donc pas un partenaire fiables.

L'ambiance est garantie dans les salles d'attente des MDS ou du SAMI. En effet, ce sont bien les équipes de terrain qui devront raccompagner ces usagers à la porte, mais en les rassurant : « *vous êtes en liste d'attente* » !

Pour celles et ceux qui sont actuellement à l'hôtel, ils devront quitter le dispositif à partir de septembre 2016 et il n'y aura plus aucune prise en charge hôtelière au 1^{er} avril 2017. D'ici là, il semblerait qu'ils devront basculer sur les dispositifs d'hébergement de droit commun (SIAO ou le 115).

Les jeunes majeurs ne seront plus hébergés à partir de 19 ans (retour vers le futur).

Enfin, ce plan est à moyen constant. Et les 5 millions d'euros d'économies faites sur le dos des plus précaires seront probablement utiles pour financer les 45 millions d'euros du parc des expositions, hors compétence obligatoire du conseil départemental.

Ce plan doit être voté à l'assemblée plénière du 12 avril

Rassemblement
mardi 12 avril, 13 heures
Cour du conseil départemental